

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 223/04

AFR 54/080/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE TORTURE OU D'AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS

SOUDAN Plus d'un million de personnes déplacées dans le Darfour

Londres, le 15 juillet 2004

Le gouvernement soudanais tente actuellement d'obliger les villageois ayant fui leurs foyers au Darfour (ouest du Soudan) et vivant dans des camps ou des zones d'habitations précaires autour des agglomérations de la région à regagner leurs villages. Dans les camps où elles reçoivent de l'aide médicale et humanitaire, ces personnes sont déjà l'objet d'attaques, mais si elles retournent dans leurs villages, elles risquent de mourir de faim ou d'être à nouveau la cible des milices soutenues par le gouvernement. Plus d'un million de personnes sont en danger.

Le 3 juillet, à la suite de la visite du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, au Darfour, l'organisation internationale et le gouvernement soudanais ont fait une déclaration commune dans laquelle celui-ci s'engage à « *veiller [...] à ce que le retour des personnes déplacées s'effectue volontairement* ». Il se peut que le gouvernement soudanais force maintenant les personnes à retourner dans leurs villages, afin d'inciter la communauté internationale à relâcher sa surveillance dans le Darfour et de trouver ainsi une excuse pour faire partir les nombreuses organisations humanitaires qui travaillent dans les camps de la région.

Les *Janjawid*, milices nomades qui bénéficient du soutien du gouvernement, ont tué des milliers de personnes dans la région rurale du Darfour. Ils sont, semble-t-il, présents à proximité des villages abandonnés, si bien que les habitants ont peur d'y retourner. Bien que les *Janjawid* attaquent aussi les camps, les personnes déplacées courent davantage de risques encore à l'extérieur. Lorsqu'elles sont sorties des camps, des personnes ont été tuées, des femmes et des jeunes filles ont été violées. Le 12 juillet, l'IRIN, le service d'informations des Nations unies, a signalé que le gouvernement avait assuré aux personnes du camp de Zamzam, situé à proximité d'al Fasher, qu'elles seraient en sécurité si elles rentraient chez elles. Pourtant, selon le témoignage d'une femme vivant dans le camp, celles qui ont accepté de retourner dans leurs villages ont été de nouveau attaquées par les *Janjawid*. Les autorités du pays essaient d'obliger les villageois à retourner chez eux de nombreuses manières : en brûlant leurs refuges, en les chassant ou en menaçant de les priver d'aide humanitaire (dont une partie est fournie par le gouvernement). Dans un camp, des personnes ont été battues puis laissées pour mortes sur la route avec le message suivant : « *Le PAM [Programme alimentaire mondial] vous viendra en aide ici* ». Ailleurs, comme à Garsila, des personnes qui dénonçaient les pressions visant à les faire retourner dans leurs villages ont été arrêtées par les forces de sécurité. À Zalingei, selon l'IRIN, des responsables se refusant à renvoyer les personnes déplacées vers leurs villages ont été privés de salaire ou menacés d'arrestation.

Ceux qui retournent risquent de souffrir de la famine et sont exposés à des maladies. La saison des plantations est maintenant terminée et les cultivateurs ne pourront plus planter avant mai de l'an prochain ; ils dépendront donc de l'aide alimentaire internationale jusqu'à la prochaine récolte, en octobre ou novembre 2005. Leurs maisons et leurs villages ont été brûlés, leurs troupeaux, leurs récoltes et leurs semences ont été pillés. Beaucoup de zones dans le Darfour sont déjà isolées à cause de la saison des pluies, les routes sont désormais impraticables et il sera difficile, voire impossible, d'approvisionner en nourriture des villages reculés. L'IRIN rapporte ainsi les propos d'une personne appartenant à une organisation humanitaire : « *Le gouvernement veut qu'ils retournent dans leurs villages, les Nations unies veulent qu'ils restent dans les camps. Il n'y a pas de nourriture [dans les villages] : ils y retourneront pour mourir.* »

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En février et mars 2003, deux groupes armés issus de communautés agricoles ont attaqué le gouvernement parce que, selon les membres de ces formations, il ne protégeait pas leurs communautés et maintenait la région dans un état de marginalisation et de sous-développement. Depuis lors, le gouvernement a donné carte blanche aux *Janjawid* pour tuer et enlever des civils, principalement ceux qui sont issus d'ethnies de cultivateurs, et détruire leurs biens.

Outre les personnes déplacées dans le Darfour, environ 30 000 personnes ont été tuées, des milliers de femmes ont été violées et au moins 170 000 civils vivent désormais comme des réfugiés à la frontière tchadienne ou dans des camps au Tchad. Les personnes déplacées à l'intérieur du Darfour sont parmi les plus vulnérables : elles bénéficient de moins d'assistance et de protection de la part de la communauté internationale que les réfugiés au Tchad. Elles sont toujours exposées au risque de subir des atteintes à leurs droits fondamentaux de la part des forces gouvernementales et des milices *Janjawid*.

Les personnes contraintes de fuir leurs foyers devraient pouvoir bénéficier intégralement de la protection du droit national, ainsi que des garanties inscrites dans le droit international humanitaire et relatif aux droits humains qui incluent le droit de ne pas être forcées de revenir ou de se réinstaller dans des zones où leur vie, leur sécurité, leur liberté ou leur santé seraient menacées. Ces personnes doivent également pouvoir circuler librement, y compris à l'extérieur des camps ou d'autres agglomérations, et jouir de conditions de vie adéquates.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment aux autorités de veiller à ce que les personnes vivant actuellement dans des camps au Darfour ne soient pas obligées de retourner là où leur vie, leur sécurité ou leur santé seraient menacées ;
- exhortez-les à désarmer et démanteler immédiatement les milices *Janjawid* et demandez-leur de garantir qu'elles ne soient plus en état de commettre des violations des droits humains ;
- priez-les de faire en sorte que tout membre des *Janjawid* responsable d'atteintes aux droits humains, qu'il fasse partie ou non des forces armées, soit arrêté, puis jugé conformément aux normes internationales d'équité des procès, sans encourir la peine de mort ;
- engagez les autorités à accepter le déploiement complet et sans entrave des observateurs internationaux chargés de veiller au respect des droits humains, qui devront enquêter sur toutes les accusations de violations de droits humains émanant des différentes parties engagées dans le conflit du Darfour et en faire état publiquement.

APPELS À : (étant donné que souvent les faxes ne fonctionnent pas à Khartoum, nous vous conseillons d'envoyer vos lettres par voie postale)

Président de la République :

Lieutenant-General Omar Hassan Ahmad al-Bashir
President of the Republic of Sudan
President's Palace
PO Box 281, Khartoum, Soudan

Fax : +249183 779977

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

Major General Abdul Rahim Muhammed Hussein
Minister of Internal Affairs
Ministry of Interior
PO Box 281, Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 773046

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Gouverneur du Darfour méridional :

Engineer Al-Hajj Atta Manan
Governor of South Darfur
c/o People's Palace
PO Box 281
Khartoum, Soudan

Fax : +249 11 771 024

Formule d'appel : *Dear Governor*, / Monsieur le Gouverneur,

Gouverneur du Darfour occidental :

Major General Suleiman Abdulla Adam
Governor of West Darfur
People's Palace
PO Box 281
Khartoum, Soudan

Fax : +249 11 771 024

Formule d'appel : *Dear Governor*, / Monsieur le Gouverneur,

Gouverneur du Darfour septentrional :

Mr Osman Kubor
Governor of North Darfur
c/o People's Palace
PO Box 281
Khartoum, Soudan

Fax : +249 11 771 024

Formule d'appel : *Dear Governor*, / Monsieur le Gouverneur,

COPIES À :

Conseil consultatif des droits humains :

Dr Yasir Sid Ahmed
Advisory Council for Human Rights
PO Box 302
Khartoum, Soudan

Fax : +249 11 770883

Formule d'appel : *Dear Mr Sid Ahmed*, / Monsieur Sid Ahmed,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 26 AOÛT 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*